

**ARRETE N° 2024-08****PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2024 » POUR L'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER APS**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE,

VU les articles L523-1, L 523-3 à L523-6 du code général de la fonction publique

VU le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, articles 17, 17-1 et 18,

VU le décret n°92-364 du 01/04/1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

VU les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au centre de gestion,

VU l'avis émis par la commission de promotion interne de catégorie A, en sa séance du 4 avril 2024

- A R R E T E -

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude départementale établie au titre de la promotion interne à compter du 4 avril 2024 pour l'accès au grade DE CONSEILLER APS est arrêtée de la façon suivante :

- Madame Nadège DAGLAND, Seine Eure Agglomération (SEA),

**ARTICLE 2** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen – Téléphone : 02.32.08.12.70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure

FAIT A EVREUX, LE 4 avril 2024

Pascal LEHONGRE



Président du Centre de Gestion